

Issy-les-Moulineaux, Mars 2015

La prescription en DC

Comment les pratiques de prescription et de délivrance ont-elles évolué depuis la mise en application du décret le 1^{er} janvier 2015 ?

VIDAL, leader des bases de données interfacées avec les Logiciels d'Aide à la Prescription en ville, a réalisé en Février 2015 une enquête sur les évolutions des comportements de prescription et de délivrance à la suite de la mise en application au 1^{er} janvier 2015 du décret sur la Prescription en DC.

Cette enquête a été réalisée auprès de 1 076 médecins généralistes, 552 spécialistes libéraux et mixtes et 401 pharmaciens d'officine (étude réalisée par questionnaire quantitatif via e-mail). Les résultats de cette enquête sont comparés à une première vague réalisée en juin 2014 par VIDAL.

Les professionnels de santé de mieux en mieux informés sur les modalités de prescription et de délivrance dans le cadre de la prescription en DC

Les principaux résultats de cette enquête exclusive montrent notamment que le niveau de connaissance des médecins et pharmaciens sur les modalités de prescription et de délivrance associées à la prescription en DC a très fortement augmenté entre juin 2014 et février 2015. En février 2015, 61 % des pharmaciens (contre 13 % en juin 2014) et plus de 50 % des médecins (contre 11 % en juin 2014) se déclarent « tout à fait informé » de cette obligation et des modalités associées.

Cette forte évolution du niveau de connaissance s'accompagne d'une clarification des pratiques de délivrance à l'officine. Ainsi, lors de la délivrance d'une prescription en DC accompagnée du nom de marque pour une DC ne faisant pas partie d'un groupe générique, 47 % des pharmaciens déclarent délivrer le nom de marque indiqué sur l'ordonnance (contre 26 % en juin 2014), 22 % délivrent le nom de marque ou DC selon la disponibilité des produits à l'officine (24 % en juin 2014), et 21 % une spécialité correspondant à la DC (contre 29 % en juin 2014).

Logiciels d'Aide à la prescription : une évolution vers l'édition systématique des libellés d'ordonnance en « DC accompagnée du nom de marque ».

Chez les MG équipés d'un LAP, 36 % des logiciels d'aide à la prescription éditent aujourd'hui systématiquement l'ordonnance en « DC + nom de marque », contre 12 % en juin 2014. Cette part est de 26 % chez les spécialistes équipés, également en forte progression (8 % en juin 2014). Parallèlement, 16 % des logiciels chez les MG et 28 % des logiciels chez les spécialistes sont aujourd'hui non paramétrés ou n'ont pas la fonction disponible. Seul 8 % des logiciels des MG et 5 % des logiciels des spécialistes sont paramétrés pour l'édition des ordonnances en libellé « DC seule ».

Les pratiques des prescripteurs et des dispensateurs s'adaptent à ces évolutions

Près de la moitié (43 %) des MG déclarent avoir modifié leurs pratiques de prescription depuis le 1^{er} janvier 2015. 15 % ne les ont pas encore modifiées mais ont l'intention de le faire dans l'avenir.

Du côté des spécialistes, ces proportions sont légèrement plus faibles : 32 % déclarent avoir modifié leurs pratiques depuis le 1^{er} janvier 2015, et 18 % ont l'intention de le faire dans l'avenir.

Côté impact chez les médecins ayant fait évoluer leurs pratiques : 77 % des MG et 51 % des spécialistes ont eu des questions de patients suite à l'édition d'ordonnance en DC. Près de 20 % de ces médecins ont eu des questions de pharmaciens associées à la délivrance de ces ordonnances.

De leur côté les pharmaciens s'adaptent : lors de la délivrance d'une ordonnance rédigée en DC seule, sans nom de marque associé, 54 % consultent une base de données pour trouver les spécialités associées à cette DC et 63 % vérifient si la molécule est au répertoire des génériques. 60 % des pharmaciens ont rencontré des difficultés ponctuellement lors de la délivrance des ordonnances rédigées en DC accompagnée ou non du nom de marque, et 50 % déclarent avoir dû appeler le prescripteur pour clarifier certaines prescriptions.

A propos de VIDAL

VIDAL est leader dans le domaine de l'information et du bon usage sur les produits de santé. Acteur majeur en Europe dans le domaine de l'informatique médicale, VIDAL contribue en partenariat avec de nombreux laboratoires de recherche universitaire et industriels français et européens, à la réalisation de projets innovants, notamment dans le domaine de la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse et de l'amélioration de la qualité des soins. Plus d'informations sur www.vidal.fr.

CONTACTS PRESSE

Charles Duros

Directeur de la communication

Tél. : 01.73.28.14.06

E-mail : charles.duros@vidal.fr

Bruno Marty

Chargé de communication

Tél. : 01.73.28.11.23

E-mail : bruno.marty@vidal.fr